

Délibération n°2024-01-07a

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.5.4

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Versement des aides à l'habitat Aides au titre de l'OPAH-RR, de l'OPAH-RU

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	66
Pouvoirs	14
Votants	80

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 février, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 6 février 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

**Serge Peyraud** est nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Aubessard Anne-Marie	à	Jean-Pierre Saugeras	Jouve Nicolas	à	Aurélie Gibouret-Lambert
Badia Maryse	à	Sandra Delibit	Junisson Mady	à	Jean-Pierre Guitard
Calla Tony	à	Michel Pesteil	Le Gall Nathalie	à	Franck Rebuzzi
Cornelissen Tony	à	Gilles Barbe	Parrain Céline	à	Philippe Pelat
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Ribeiro Sophie	à	Marilou Padilla-Ratelade
Delpy Daniel	à	Jacqueline Cornelissen	Sauviat Jean-Marc	à	Sébastien Devallière
Gantheil Robert	à	Philippe Roche	Valibus Michèle	à	Christophe Arfeuillère

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane (représenté) ; Briquet Isabelle (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Gruat Xavier ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Le Royer Sandrine ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Sarfati Laurent ; Simandoux Nelly (représenté).

*Vu les statuts de Haute-Corrèze Communauté définissant ses compétences en termes d'habitat ;*

*Vu la convention de partenariat de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale du territoire du Pays Haute Corrèze Ventadour pour une mise en œuvre sur la période 2018-2022, convention co-signée le 23/01/2018 par le Préfet de la Corrèze, le Préfet de la Creuse, le Président du syndicat mixte du Pays Haute Corrèze Ventadour, le Directeur Départemental des Territoires de la Corrèze pour la délégation de l'Anah de Corrèze, le Directeur Départemental des Territoires de la Creuse pour la délégation de l'Anah de Creuse, le Vice-Président de Haute-Corrèze Communauté, le Président de la communauté de communes de Ventadour Egletons Monédières, le Président du Conseil Départemental de la Corrèze, le Président du Conseil Départemental de la Creuse ;*

*Vu la convention de partenariat de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation du centre bourg et de développement du territoire valant OPAH RU sur la commune d'Ussel Rural pour une mise en œuvre sur la période 2018-2023, convention co-signée le 01/08/2018 par le Préfet de la Corrèze, le Directeur Départemental des Territoires de la Corrèze pour la délégation de l'Anah de Corrèze, le Maire d'Ussel, la Présidente du syndicat mixte du Pays Haute Corrèze Ventadour, le Président de Haute-Corrèze Communauté, le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine, le Président du Conseil Départemental de la Corrèze ;*

*Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 14 décembre 2023 validant le règlement d'attribution des aides de Haute-Corrèze Communauté dans le cadre du PLH, et en particulier l'action 2 portant sur les aides attribuées aux propriétaires privés dans le cadre de l'OPAH RR et de l'OPAH RU (modificatif n°2) ;*

*Vu le projet de territoire de Haute-Corrèze Communauté qui s'appuie notamment sur la volonté d'être et de demeurer un « territoire responsable » afin d'assurer un avenir durable à Haute-Corrèze Communauté,*

Le Président rappelle qu'Haute-Corrèze Communauté a décidé d'accorder, dans le cadre de ses compétences en matière d'habitat, des subventions pour soutenir des projets dans le domaine de l'habitat privé, via l'OPAH-RR (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale) du Pays Haute-Corrèze Ventadour et l'Opération de Revitalisation du centre bourg et de développement du territoire valant OPAH-RU sur la commune d'Ussel.

Considérant que l'ensemble des pièces nécessaires au versement de la subvention, comme défini dans le règlement d'attribution des aides de Haute-Corrèze Communauté dans le cadre du PLH ont été fournies par les propriétaires occupants ou bailleurs pour donner suite à la réalisation des travaux de rénovation ;

Le versement de l'aide aux propriétaires privés peut-être effectués selon les modalités suivantes :

Nom	Prénom	PO / PB	Commune	OPAH	Aide attribuée au titre de	Date de la commission d'attribution	Montant de l'aide attribuée	Montant de l'aide recalculée sur factures
HUBANTZ	Jean-François	PO	Merlines	OPAH-RR	Lutte contre la vacance	28/02/2023	2 993,04 €	2 904,97 €
Office Public de l'Habitat		PB	Ussel	OPAH-RU	Dispositif transformation	26/09/2019	10 000,00€	10 000,00 €

**Délibération n°2024-01-07a**

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le



ID : 019-200066744-20240215-20240107A-DE

Après en avoir délibéré favorablement, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le versement de l'aide aux propriétaires privés conformément au tableau proposé ci-dessus.

A l'unanimité	
Votants	80
Pour	80
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,**

**À Ussel, le 15 février 2024**

Le Président,  
Pierre Chevalier



**Délibération n°2024-01-07a**



Envoyé en préfecture le 23/02/2024 2024 -  
Reçu en préfecture le 23/02/2024  
Publié le   
ID : 019-200066744-20240215-20240107A-DE

